



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0092

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0092**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Ecole centrale de Lyon (ECL) est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire, dont le statut est, depuis 1992, celui d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, conformément aux dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Elle est située sur le campus Lyon Ouest à Ecully.

Fondée il y a 150 ans, l'ECL a aujourd'hui pour mission la formation initiale et continue d'ingénieurs généralistes et de docteurs multidisciplinaires. Elle forme et délivre environ 330 ingénieurs chaque année, dans 6 filières d'enseignement et de recherche, ainsi qu'une cinquantaine de docteurs par an en sciences de l'ingénieur.

Modalités de représentation

Conformément aux dispositions du code de l'éducation et à ses statuts modifiés et approuvés le 13 décembre 2012, l'ECL est administrée par un Conseil d'administration composé de 25 administrateurs répartis comme suit :

- 13 personnalités extérieures à l'établissement (collectivités territoriales et représentants du monde économique),
- 12 représentants élus représentants des personnels enseignants, des usagers et des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Parmi les 13 personnalités extérieures à l'établissement, 3 sièges sont statutairement dédiés aux représentants des collectivités territoriales concernées, 5 représentants du monde économique, 2 représentants des organisations syndicales patronales et de salariés, 1 représentant du CNRS, 2 personnalités qualifiées dont un ancien élève de l'Ecole.

Le mandat des administrateurs est de 3 ans renouvelable.

La Communauté urbaine de Lyon figure parmi les collectivités locales concernées et dispose donc d'un siège au sein du collège des personnalités extérieures ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Yves-Marie Uhlich pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.